



Quel est le préavis d'un cdi??

Par **adrien_old**, le **25/07/2007** à **16:39**

bonjour,

je suis employé dans le cadre d'une entreprise hotellerie-residence de tourisme, mon statut est de niveau 3, échelon 1, et mon ancienneté dans l'entreprise (contrat saisonnier + cdi compris) est de 7 mois; Mon employeur pense que le préavis de démission est de 1 mois, alors que une conseillère pense qu'il est de 15 jours dans mon cas!

Pourriez vous m'indiquer clairement la durée de mon préavis, j'ai besoin de me libérer rapidement.

merci à tous ceux qui se donnent la peine de répondre aux questions juridiques...

Par **Jurigaby**, le **26/07/2007** à **14:44**

Bonjour.

IL faut tout simplement regarder dans votre convention collective.

Personnellement, je n'ai pas ce type de conventions chez moi, malheureusement..